Accusé de réception en préfecture
078-217802339-20240325-3-25032024-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024

COMMUNE DE FEUCHEROLLES

CONSEIL MUNICIPAL
25 mars 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES YVELINES

NOMBRE DE CONSEILLERS

Effectif légal : 23
En exercice : 23
Présents : 12
Votants : 20

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 20 mars, s'est réuni sous la présidence de Patrick LOISEL, Maire.

Etaient présents :
LOISEL Patrick, DELAMAIRE Michel, LEPAGE Martine, MOIOLI Jean-Baptiste, JOURDAN Guy, de FRAITEUR Margaret, PENNAMEN Alexia, BURTIN Marie-Claude, ZSCHUNKE Susanne, LE NEN Marie-Christine, DEKEYREL Yves, DEPIERRE Marianne.

Absents ayant donné pouvoir :
VARILLON Katrin, pouvoir à Patrick LOISEL
LEMAITRE Bernard, pouvoir à Martine LEPAGE
BRASSEUR Martine, pouvoir à Guy JOURDAN
MAYSOUNABE Nathalie, pouvoir à Jean-Baptiste MOIOLI
GIEN Michel, pouvoir à Margaret de FRAITEUR
XISTE Bruce, pouvoir à Michel DELAMAIRE
CALMELET Madeline, pouvoir à Alexia PENNAMEN
CORREIA Michel, pouvoir à Marie-Christine LE NEN

Absents :
BERTHE de POMMERY Etienne
THUILLIER Gilles
TASSIN de NONNEVILLE Nicolas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024
25/03/2024 - N°3 : DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GALLY-MAULDRE POUR LA PRISE EN CHARGE DU CABLAGE ET DE L'AMENAGEMENT DE BUREAUX (COMMUNICATION, FINANCES/RH)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5214-16 V, L5215-26 et L5216-5 VI,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Gally Mauldre, et notamment les dispositions incluant la Commune de Feucherolles, comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la commune de Feucherolles a réalisé au sein de la mairie des travaux de câblage et d'aménagement de bureaux pour accueillir de nouveaux agents de la CCGM,

Considérant que le bâtiment qui abrite ces bureaux est communal et que la Communauté de Communes Gally Mauldre ne peut donc pas réaliser directement ces travaux,

Dans ce cadre il est envisagé de demander une subvention d'équipement à la Communauté de Communes Gally Mauldre pour la prise en charge de ces travaux,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
078-217802339-20240325-3-25032024-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024

Sur le rapport de Michel DELAMAIRE,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à **l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes Gally Mauldre une participation financière à hauteur de 9 178 € correspondant aux travaux d'aménagement réalisés.

Certifié exécutoire par transmission
en sous-préfecture et publication le même jour

Le Maire,

Patrick LOISEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.